



CSA DU 22 JUIN 2023

DECLARATION LIMINAIRE

En ce CSA qui verra se tenir l'élection des représentants du personnel des conseils médicaux, **la santé de nos collègues sera plus que jamais au cœur de nos discussions**. Le chantier est vaste tant il reste à faire. La problématique des conditions de travail, largement bafouée ces dernières années par un ministère sourd et adepte des mensonges ou approximations doit revenir au cœur de ses réflexions.

Évidemment, l'UNSa-SJ ne peut s'empêcher de revenir sur les **sous-effectifs** qui rongent nos juridictions et ses personnels sans éveiller à aucun moment la moindre réaction de la chancellerie.

Certes, à l'aune des mobilités et surtout des « sorties d'école », nos juridictions vont bénéficier d'une timide pause dans l'hémorragie qui les affectent. Il n'en demeure pas moins qu'en y regardant de plus près, la situation demeure très alarmante. Nous assistons toujours à la lente désertification de nos sites par les catégories C et la perspective de nombreux départs en retraites promet à de trop nombreuses juridictions une dégradation significative et certaine de leurs effectifs dans les semaines et mois à venir.

L'ouverture du centre de rétention administrative (CRA) à Olivet achèvera cette sinistre dégringolade des effectifs tant ses conséquences sur les équipes de magistrats et personnels de greffe du TJ d'Orléans s'annoncent catastrophiques.

Les conséquences de ces sous-effectifs sur la santé des agents ne sont plus à démontrer. L'absentéisme est en constante augmentation depuis plusieurs années, témoignant de la **dégradation manifeste des conditions de travail** dans nos juridictions, or trop peu de moyens sont mis en place pour y palier.

La circulaire Lebranchu n'est toujours pas respectée et la durée légale du temps de travail est régulièrement violée entraînant un nombre important d'heures supplémentaires qu'il est bien difficile de récupérer.

En outre, après avoir passé un hiver où la température des bureaux est descendue jusqu'à 13° dans certains services, les personnels de justice font déjà face en cette mi-juin à des températures très élevées dans leurs bureaux.

De nombreux locaux demeurent inadaptés à l'activité des personnels et la trop lente résolution de ces problèmes n'est pas acceptable.

La casse de nos métiers n'épargne personne non plus. Adjoints, greffiers, directeurs sont plus que jamais dans l'incertitude face à leur avenir, avec les conséquences que l'on devine sur leur santé.

La rémunération bien trop faible des agents plonge un grand nombre de nos collègues dans des difficultés telles qu'ils doivent renoncer à se chauffer normalement l'hiver ou à manger de façon

saine... Et ce ne sont pas les annonces du ministre de la fonction publique qui rassurent tant elles sont déconnectées de l'inflation et des années de gel du point d'indice. Une révision réelle de l'indiciaire des personnels de greffes est inévitable !

Face au désespoir des collègues qui sont de plus en plus nombreux à venir nous dire leur malaise profond, l'administration n'oppose à ce jour qu'un silence assourdissant.

Aujourd'hui, ce sont les statistiques de l'activité de nos juridictions qui dictent leur loi.

Ce sont les statistiques qui hissent la rentabilité en priorité absolue de la justice.

Ce sont les statistiques qui au nom de la performance contreviennent à l'établissement de conditions de travail enfin dignes.

Puisque la matière semble tant intéresser notre ministère, nous l'invitons à considérer de prêt les statistiques de l'absentéisme pour raison de santé de ses personnels. Nous l'enjoignons d'entendre la colère profonde qui les anime. Nous lui ordonnons d'offrir enfin à tous ses agents des conditions de travail dignes et respectueuse de leur santé.

Les représentants UNSa-SJ de la cour d'appel d'Orléans